# Ouébec 👼 Certificat de vérification mécanique

Nom du propriétaire (inscrit au certificat d'immatriculation) Benoît Meunier inc.				NI du propriétaire 1122334455			Téléphone 418-123-4567		Page <u>1</u> de 1		
Adresse 333 boul.	<sup>dresse</sup> 333 boul. Jean-Lesage			Ville, village ou municipalité Québec Provi Qu				ince /État			Code postal G1K 1J8
Type de véhicu Autobus	le	Marque du véhicule FREIG			Modèle CHA			Anné 2003		ce /État O <b>eC</b>	
N° de plaque A12345	N° d'identification du véhicule 12345678901234567	(NIV) N° d'unité	Masse <b>7960</b>	nette (kg)	PNBV (kg) 13157	Odomètre (km) 200844	N° de cert	N° de certificat de conformité technique			
Personne autorisée	Nom STH commerce Québec inc.  N° de mandat /Intervenant Sociét 12345							ociété			
	Adresse du lieu de vérification 2626, rue des Grands-Prés			Ville, village ou municipalité Québec				Code post		Téléphone 418-999-5555	
Défectu	osités majeures	Localisation			Composant	e défectueuse		N	ature des	défecti	uosités
Obligations		20 Essieu direc	tion g	au	271 Rou	lement de rou	e		A Abse	nt/Ma	nquant

Défectuosités majeures	Localisation	Composante défectueuse	Nature des défectuosités
Obligations En cas de défectuosités majeures, les dispositions suivantes s'appliquent :	20 Essieu direction gau	271 Roulement de roue	A Absent/Manquant
Nul ne peut remettre le véhicule en circulation à moins que la preuve ne soit faite, à la satisfaction de la Société ou d'une personne autorisée à effectuer la vérification mécanique			
pour celle-ci, que le véhicule est conforme au Code de la sécurité routière. (Référence à l'article 534 du Code.)	Pénalités • Le fait de remettre en circulat une infraction passible des ame	ue indique une défectuosité majeure constitue ière.	

## Défectuosités mineures

### Obligations

En cas de défectuosités mineures, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Le propriétaire doit effectuer ou faire effectuer dans un délai de 48 heures les réparations nécessaires.
- À l'expiration de ce délai, nul ne peut remettre le véhicule en circulation à moins que la preuve ne soit faite, à la satisfaction de la Société ou d'une personne autorisée à effectuer la vérification mécanique pour celle-ci, que le véhicule est conforme au Code de la sécurité routière. (Référence à l'article 531 du Code.)

À défaut de respecter les exigences mentionnées ci-contre, les pénalités suivantes peuvent être imposées :

 À l'expiration du délai prescrit, le fait de remettre en circulation un véhicule routier dont le certificat de vérification mécanique indique toujours une défectuosité mineure constitue une infraction passible des amendes prévues aux articles 519.43 et 545 du Code de la sécurité routière.

Localisation	Composante défectueuse	Nature des défectuosités		
15 Intérieur véh	005 Lampe témoin	R Fontionne mal		
15 Intérieur véh	016 Lumière du tableau de bord	HH Ne s'allume pas		
22 1er ess traction gau	118 Canalisation	AC En contact		
30 Essieu direction drt	124 Disque	N Endommagé		
20 Essieu direction gau	125 Garniture	CC Mal fixé		
03 Coté av gau céh	259 Vitre latérale	E Brouillé/Terni		
09 Arrière rem ou véh	308 Élément de fixation	CC Mal fixé		
30 Essieu direction drt	077 Amortisseur	CC Mal fixé		
20 Essieu direction gau	275 Pneu	Q Fissure/Fendillé		
17 Sous le véhicule	203 Élément de fixation (cadre)	CC Mal fixé		
17 Sour le véhicule	205 palier intermédiaire	IN Indéquat		
17 Sous le véhicule	206 Solive / soliveau	N Endommagé		
01 Avant véh	236 Carrosserie	CC Mal fixé		
16 Coté av droit veh	368 Joint d'étancheité	CC Mal fixé		
01 Avant véh	319 Balai d'essuie-glace	WW Usé		
15 Intérieur véh	339 Extincteur chimique	CC Mal Fixé		

Conformité partielle du véhicule (maieure seulement) s'il y a lieu

## Remarque

7048 60 (2016-07)

N.B.: SOLIVE ENDUIT EURETHANE 271: NON-VISIBLE 5: A.B.S. 124: CONTAMINE PAR LA ROUILLE 275: FISSURE+ 1/8 FLANC 125: PLAQUETTE BOUGE DANS SES PORTES 206: PRES BATTERIE 16: R.P.M 259: COTE GCHE POSTE CONDUITE 203: PRES AILE AVANT GCHE 368: PORTE D'OUVERTURE 236: GRILLE AVANT

Véhicule non conforme							
Ce véhicule routier est non conforme au Code de la sécurité routière et à sa réglementation.							
J'ai constaté les faits mentionnés sur ce certificat.							
Nom et prénopr Denis-Woo Signé électroniquement par :							
Date de varification (A-M-J) Heure (H-M) N° du mécanicien Intervenant Société 2018-0-18 9h38 999							
Signification							
Ce document a été remis au X conducteur propriétaire							

J'atteste que les réparations			Nom et prénom					
aux défectuosités majeures constatées sur le présent certificat ont été effectuées conformément au Code de la sécurité routière et à sa réglementation.				Signé é lectroniquement par :				
Date de l'attestation (A-M-J)	Heure (H-M)	N° de mécani	cien	Intervenant Société	N° de mandat			
Véhicule conforme								
Je certifie que les documents et l'ensemble de l'équipement du véhicule routier (à l'exception de ce qui a trait à la photométrie et au niveau sonore du système d'échappement) ont été vérifiés et qu'ils sont conformes au Code de la sécurité routière et à sa réglementation.								
Date de l'attestation (A-M-J)	Heure (H-M)	N° de mécani	cien	Intervenant Société	N° de mandat	N° de vignette		

Société de l'assurance automobile du Québec